

parmi les plus imposées de la commune. Propriétaire foncier, au même titre que n'importe quel particulier, elle supporte toutes espèces de charges sociales et doit assurer l'écoulement de ses eaux de pluie. Un vrai casse-tête. Émile Level se retourne donc vers la ville pour trouver une solution. La meilleure, selon lui, est le transfert dans la voirie publique. Bien entendu, la Cie EM prendrait à sa charge l'exécution de l'aqueduc. La commission des chemins étudie le projet, mais rien de concret n'aboutit.

Il faudra attendre 1907 pour que l'on se décide enfin à mettre un terme à une situation devenue préoccupante. La Cie EM rechigne de plus en plus à entretenir des rues dont elle n'a que faire, cette activité n'étant pas dans ses attributions premières. Des caniveaux défoncés où stagne une eau croupissante se dégagent en été une forte odeur pestilentielle, surtout dans le quartier de la gare, et plus particulièrement devant l'Hôtel de France et le Chalet des Fleurs, ce qui n'est pas très apprécié par la clientèle aux dires des patrons de ces deux établissements. Des trottoirs délabrés, boueux en hiver, saillaient des conduites d'eau, provoquant parfois des accidents. Les riverains mécontents se retournent contre la municipalité, qui n'en peut mais, et lui demandent d'intervenir.

Un événement pas tout à fait fortuit va provoquer la grande décision. En acquérant le château de madame Abbaticci, héritage de son père Rey de Foresta, la ville de Montmorency devient riveraine

des avenues du parc et partie prenante dans l'amélioration de leur viabilité. Les négociations commencent en janvier 1906. Louis Marchand sert d'intermédiaire. Le 26 de ce mois, la Cie EM fait part de ses conditions, dans une lettre qu'adresse Francis Level à Théophile Vacher, maire de Montmorency. Elles sont très simples : la ville entretiendra à ses frais les voies concernées — certaines resteront privées — et leur conservera « le caractère spécial de résidence agréable, paisible et bourgeois qui leur a été donné, dès le début par leur créateur », de manière que la Cie EM n'ait plus jamais à y intervenir. Celle-ci consent à verser à la ville une subvention, payable en deux termes, à titre de contribution aux travaux d'embellissement projetés par la municipalité. Caniveaux et trottoirs, la Cie EM s'y engage, seront au préalable remis en état.

La commission des chemins examine avec grand soin ces propositions et rend un verdict favorable en sa séance du 6 mars 1906. Le 11 mars suivant, le conseil municipal la suit dans ses conclusions et accepte la remise des voies et avenues suivantes :

- rue non dénommée (rue Émile Level) comprise entre la place de la Gare (incluse) et la rue de Jaigny ;
- avenue Émilie ;
- avenue de la Gendarmerie (avenue Nott) ;
- avenue Rey de Foresta (section comprise entre la rue Saint-Jacques et la rue de Jaigny).

Le décret présidentiel du 21 novembre 1906, l'arrêté préfectoral du 5 mars 1907 qui le complète, valident cette opération qui se conclut le 21 mars avec le récolement et la remise des travaux.

Le 6 décembre 1907, le maire prend un arrêté qui, en trois articles, maintient les prescriptions édictées par Rey de Foresta, puis par la Cie EM. Francis Level se fera fort, en novembre 1931, de rappeler à une municipalité distraite ces clauses oubliées, lorsqu'il s'agira d'éloigner un concurrent sérieux pour le chemin de fer. La ligne d'autobus nouvellement créée entre la gare d'Enghien et la place des Champeaux empruntait l'avenue Émile pour passer juste devant la gare !

Les municipalités, à présent bien embarrassées, honoreront l'arrêté hâtif et contraignant de Théophile Vacher, tout au moins jusqu'en 1949. Par suite de l'aménagement du stade scolaire, place Claude Lalet, il n'existe plus à Montmorency d'emplacement pour recevoir la fête foraine annuelle, dont le rétablissement est souhaité par plusieurs conseillers.

— Pourquoi pas l'avenue Émile ?

— Oui, très bien, mais l'interdiction ?

— Nous n'avons qu'à demander à la commission d'administration générale s'il n'y a pas moyen d'annuler l'arrêté de

➤

Les chemins du parc Foresta en 1906.
En grisé, les voies remises à la Ville par la Cie EM.